

Face à la crise sanitaire exceptionnelle que nous traversons, la première préoccupation de la GMF est la santé de tous : de ses sociétaires ainsi que de ses collaborateurs.

Compte tenu des directives gouvernementales, nos agences sont actuellement fermées et nombre de nos collaborateurs travaillent à distance. Le traitement des courriers postaux peut subir d'importants retards.

Dans ce contexte, nous restons mobilisés pour répondre à votre réclamation :

- **Par mail,**
 - *S'il s'agit d'un sinistre (hors protection juridique) : mail reclamationsinistre@gmf.fr.*
 - *Pour toute autre réclamation : reclamation@gmf.fr*
 - *Protection Juridique : contactrrc@covea.fr*

Nous vous remercions d'utiliser ces adresses mail UNIQUEMENT pour les RECLAMATIONS. TOUTE AUTRE DEMANDE NE SERA PAS PRISE EN COMPTE. Votre réclamation sera traitée le plus rapidement possible compte tenu du contexte.

Pour toute autre demande, nos services sont accessibles à distance via votre messagerie sécurisée ou par téléphone au 0970.809.809 (numéro non surtaxé, du lundi au vendredi de 9h à 17h).

Afin de ne pas encombrer les serveurs nous vous remercions de ne pas nous envoyer plusieurs fois la même demande

- ***Par téléphone au 0970.809.809,***
- ***Sur Twitter : @ConseillerGMF vous répond du lundi au vendredi de 9h30 à 18h.***

Afin de faciliter le traitement de votre **réclamation**, nous vous remercions de préciser dans tous les échanges :

- *l'objet de votre réclamation*
- *Vos coordonnées (téléphone et mél),*
- *la référence de contrat ou de sinistre,*

Nous mettons tout en œuvre pour maintenir un service de qualité et vous apporter une réponse ou transférer votre réclamation au service concerné dans les meilleurs délais.

Toutefois, les délais de traitement pourront être plus longs. Nous vous remercions de votre compréhension.